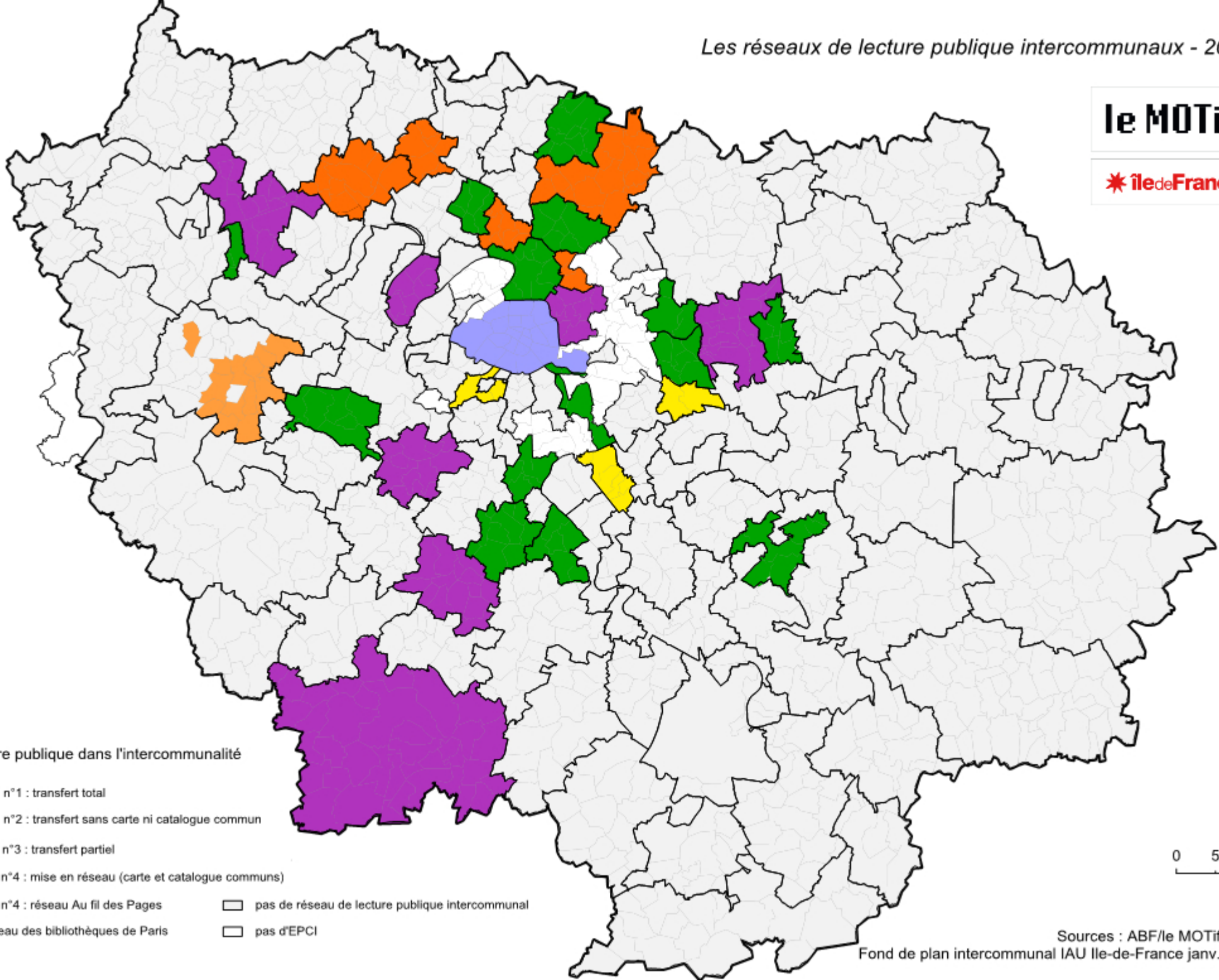


le MOTif



La lecture publique dans l'intercommunalité

-  Cas n°1 : transfert total
-  Cas n°2 : transfert sans carte ni catalogue commun
-  Cas n°3 : transfert partiel
-  Cas n°4 : mise en réseau (carte et catalogue communs)
-  Réseau des bibliothèques de Paris
-  pas de réseau de lecture publique intercommunal
-  pas d'EPCI

0 5 10 km